

quelconque de la loi fiscale, comme cela aurait dû normalement être le cas.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lewis:** Monsieur l'Orateur, qu'on me permette de dire que la plupart des difficultés de calendrier découlent de la façon honteuse, absurde ou délibérément arrogante dont on a présenté le bill, car nous n'avons pas pu étudier un ou deux articles, puis passer à autre chose. Je veux qu'il soit clair que nous voterons contre la motion et contre le bill. Je veux aussi qu'il soit clair que notre opposition diffère de celle du parti progressiste conservateur; nous ne sommes pas ici pour protéger les sociétés et parer aux difficultés qu'elles éprouveront, mais pour protester contre la manière dont le gouvernement, par la voie du bill, fausse l'économie et compromet l'avenir à la suite des concessions accordées aux sociétés.

Monsieur l'Orateur, je prétends que le gouvernement n'avait pas à recourir à ce procédé et qu'il est impossible à qui se soucie du Parlement ou de la démocratie de voter en faveur de cette motion.

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Merci, monsieur l'Orateur. C'est certainement un grand privilège pour un nouveau député à la Chambre de s'associer à l'auguste compagnie qui a déjà participé au débat.

**M. Woolliams:** Cela ne vous fera pas entrer dans la même catégorie.

**M. Jerome:** Je remarque que le premier à hurler est le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), qui s'est, évidemment, distingué pour la part qu'il a prise à l'action tandis que son parti était au pouvoir. C'est pourquoi il est maintenant tellement heureux.

**L'hon. M. Stanfield:** Je pense qu'on a du mal là-bas aujourd'hui.

**M. Jerome:** Monsieur l'Orateur, je veux dire que l'émotion que j'éprouve à entrer dans le débat est d'autant plus évidente à cause de la dernière intervention d'en face, non à cause de l'opposition, mais parce que je dois maintenir la qualité des discours antérieurs au mien et venant de l'autre côté de la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Vous n'aurez pas à exceller.

**M. Jerome:** Je voudrais relever deux points; le premier, c'est qu'il y a dans cette enceinte une centaine de nouveaux députés qui ont tout de suite compris, comme moi-même, que leurs collègues chevronnés jugeaient détenir sur la démocratie parlementaire un monopole ou un brevet et croire que leur façon de concevoir cette démocratie, en se livrant à des débats et à une obstruction systématique sans fin, reflétait la compréhension, l'estime et la fierté que le pays partage envers les institutions parlementaires.

Je serais heureux, monsieur l'Orateur, si je n'avais pour autre tâche cet après-midi que de démythifier cette notion, car c'en est une qui a tout particulièrement cours parmi la jeunesse de ce pays. La fierté qu'on voudrait ressentir envers le Parlement, son efficacité, son travail et ses décisions se traduit souvent, et malheureusement, par un sentiment de dégoût envers les atermoiements, l'obs-

truction systématique et les retards inutiles que subissent les travaux parlementaires.

**Une voix:** Que voilà des propos fascistes!

**M. Jerome:** Le fait est, monsieur l'Orateur, que les Canadiens ne sont fiers du tout de savoir que notre Parlement est le dernier à avoir adopté une mesure qui s'est fait trop attendre et que tous les pays du monde appliquent, à savoir: un système sensé de programmation non pas a posteriori, comme le fait la règle de clôture, mais préalable comme c'est le cas pour la règle relative à l'attribution d'un temps de débat et l'établissement d'un calendrier des travaux parlementaires.

Monsieur l'Orateur, la volonté publique et les précédents d'autres assemblées parlementaires nous ont conduits au point où nous avons adopté et appliqué, après maints efforts, une règle d'attribution de temps. A tous ceux qui sont ici présents et qui ont constamment parlé de «clôture», je dirai qu'il est surprenant qu'ils se hâtent d'adopter ce terme lorsqu'ils savent, la plupart du temps, qu'il est faux et qu'il ne s'applique pas à cette règle. Ils s'adressent trop souvent au public et aux media en se flattant de la précision de leur langage, de leur intégrité et de l'honnêteté dont ils font montre ici, mais ils savent qu'ils font preuve de malhonnêteté en parlant de clôture alors qu'il n'en est rien.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

**M. Jerome:** C'est dans cet esprit et mû par le désir d'établir, comme dans tous les parlements du monde, un programme judicieux des travaux de la Chambre que le comité permanent de la procédure et de l'organisation, faisant preuve d'un esprit de collaboration exemplaire à mes yeux de nouveau député, a tenu séance au début de la législature actuelle et que les leaders de tous les partis à la Chambre ont apporté plusieurs modifications judicieuses au Règlement, notamment 75A, 75B et 75C.

On sait bien que l'article 75A, qui prévoit l'attribution de temps par suite d'un accord entre tous les leaders à la Chambre, ne changeait pas grand chose à la procédure, puisqu'au fond c'était la méthode que nous avions suivie. Nous savons tous qu'une fois tout le monde d'accord, la Chambre peut prévoir des périodes de la durée qu'elle veut.

• (4.00 p.m.)

L'article 75B du Règlement établissait en fait un nouveau principe, et constituait un pas en avant pour arriver à ce que d'autres parlements ont choisi de réaliser, dans ce sens qu'il prévoit un mécanisme en vertu duquel une répartition du temps peut être proposée et votée par la Chambre là où les leaders de la Chambre ne peuvent pas tomber d'accord. Tous les membres du comité conviendront que l'article 75B du Règlement constituait un compromis entre les deux positions. Peu de temps après sa présentation à la Chambre, le point saillant de l'article semblait être le fait que la majorité prévue à l'article 75B n'incluait pas le gouvernement. Nombreux ont été ceux qui, depuis, à la Chambre et à l'extérieur, ont dit qu'en théorie le fait que le gouvernement ne fasse pas nécessairement partie de la majorité prévue à l'article 75B rendait cet article impossible à appliquer. Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur, et je tiens à dire à la Chambre que, d'après ce que je connais des délibérations du comité et de l'esprit qui y a régné, si cet article avait été rédigé de